

























www.laplacedusommeil.com • laplacedusommeil@hotmail.com



francis@enseignesbouffard.com



T: 819-583-5183 www.enseignesbouffard.com 4847 RUE LEGENDRE, LAC-MÉGANTIC (QC) G6B 3A9

RAPPEL IMPORTANT

### **ENCOURAGEONS LES COMMANDITAIRES DU JOURNAL**

À tous les ans nous sollicitons divers marchands, commerces et entreprises locaux et régionaux pour annoncer leurs produits dans le journal de l'ARPLL. C'est grâce à eux que nous pouvons vous offrir un journal d'aussi grande qualité.

Nous vous invitons à les encourager à votre tour et à leur mentionner que vous êtes des riverains du Petit lac.

Le conseil d'administration de l'ARPLL 🗽









3055, boulevard Dionne, Saint-Georges, Beauce G5Y 5E6 418 228-5959 | architectesmoreau.ca

L'ARPLL remercie la Municipalité de Lambton pour son soutien financier, son appui et sa précieuse collaboration dans la conduite de divers dossiers se rapportant principalement à l'environnement.













Association des riverains du Petit lac Lambton

Compte rendu de l'assemblée générale annuelle tenue le 31 juillet 2016

Monsieur François Richard, président, souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée et remercie M. le maire Ghislain Breton et M. le conseiller Gilles Racine de leur présence.

#### Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Martin Poulin et secondé par M. Richard Moreau que l'ordre du jour proposé soit adopté en laissant le Varia ouvert.

### Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 26 juillet 2015

Il est proposé par Mme Christine Dubé et secondé par Mme Jeanne D'Arc Arsenault que le procès-verbal de la réunion du 26 juillet 2015 soit adopté tel que rédigé.

### Présentation et adoption des états financiers au 30 juin 2016

M. Pierre Noiseux, trésorier, fait état des recettes et dépenses de l'ARPLL pour l'année 2015-2016 dont copie a été remise à l'assemblée.

Il est proposé par M. Martin Poulin et secondé par Mme Sonia Talbot que le rapport financier soit adopté.

### Rapport des activités de l'ARPLL pour l'année 2015-2016

#### Poisson fourrage et état des frayères

M. Jean-Louis Bazin a inscrit l'Association au programme 2017 du ministère des Forêts de la Faune et des Parcs (MFFP), afin d'évaluer si la quantité de poisson fourrage est suffisante pour nourrir les dorés et les achigans dans le Petit lac.

#### RSVL et environnement par M. Pierre Étienne Bizier

Il n'y a pas eu d'analyse d'eau faite en 2015. Le Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) recommande de faire des prélèvements aux trois ans compte tenu de la qualité stable des résultats antérieurs.

Suite à la demande des riverains lors de l'assemblée générale en 2015, l'ARPLL s'est de nouveau joint au réseau RSVL pour la saison 2016. Deux prélèvements ont été effectués, le premier le 21 juin, le second le 19 juillet et le troisième aura lieu du 21 au 23 août prochain. Cette analyse mesure les concentrations estivales moyennes de la chlorophylle, du phosphore et de carbone organique dissous.



De gauche à droite : Pierre Étienne Bizier, Pierre Noiseux (trésorier), Claude Patry, François Richard (président), Sylvie G. Richard (secrétaire), Pierre Latulippe et Jean-Louis Bazin

Des tests de transparence de l'eau à l'aide du disque Secchi sont aussi effectués aux deux semaines environ de juin à septembre.

Le Petit lac a été aussi choisi par RSVL pour faire partie d'une étude spéciale gratuite sur les métaux majeurs, soit le calcium et le potassium qui font partie des alcalins dans les éléments chimiques.

Les résultats de ces analyses pour la saison 2016 seront communiqués dans *Le Riverain* édition 2017.

#### Étude spéciale par M. Pierre Étienne Bizier

Suite à l'apparition d'une nouvelle espèce de boules vertes d'algues en suspension dans le Petit lac à la fin de la saison estivale 2015, l'Association a décidé de faire une autre analyse pour essayer de déterminer les causes de celles-ci.

#### Roseau commun ou phragmite par M. Pierre Étienne Bizier

Une équipe composée des membres du CA et de volontaires ont effectué depuis deux ans la coupe des cinq colonies identifiées par Mme Isabelle Rioux, stagiaire que nous avions employée en 2014.

La coupe biannuelle de ces plantes semble avoir grandement affecté leur croissance et nous espérons que leur coupe systématique freinera leur progression.

#### Renouée japonaise par M. Pierre Étienne Bizier

Il demande à M. le maire de nous expliquer la situation suite au nouveau règlement municipal sur le contrôle des espèces envahissantes et du projet d'aide ou de soutien aux citoyens pour s'en débarrasser.

M. le maire n'ayant pas demandé la parole à l'assemblée, n'étant pas préparé et préférant ne pas donner de fausses informations, s'est abstenu de répondre.

Suite à ces informations, M. Jean-Louis Bazin demande à M. le maire de monter un budget ou un programme afin d'aider les propriétaires qui ont des problèmes avec les espèces envahissantes et de travailler conjointement avec eux.

(Suite page suivante)



(Suite de la page précédente)

#### Toilette au débarcadère municipal et signalisation sur le stationnement à cet endroit par M. Pierre-Étienne Bizier

Nous tenons à remercier nos élus pour avoir corrigé ces deux points. La Municipalité a installé une toilette portative à cet endroit et continuera de le faire dans le futur.

La signalisation de stationnement à cet endroit a été modifiée et semble porter fruit. La patrouille de la SQ y est peut-être pour quelque chose. N'oublions pas que cette descente au lac est aussi un point de ravitaillement d'eau pour le service d'incendie et que le chemin doit demeurer libre en cas d'urgence.

#### Réfection des toitures des panneaux de bienvenue aux deux extrémités du lac

M. Claude Patry nous informe qu'avec M. Pierre Étienne Bizier, ils ont procédé en une journée à la réfection des deux toitures. Des félicitations leur sont adressées par l'assistance.

#### Niveau du lac et détérioration des berges

M. Pierre Latulippe nous fait part des démarches faites à ce jour dans ce dossier. Sa motivation est très grande depuis la demande formulée par les membres de l'Association présents à l'assemblée générale de 2015. Plusieurs riverains ont eu des dégâts à leurs berges et ils demandent de l'aide à ce niveau. Nous avons intérêt à préserver l'environnement du lac pour nos enfants et pour plus tard. Le sujet est très sensible, il a recueilli plusieurs témoignages, il a fait une demande au ministère de l'Environnement et il n'a pas reçu de réponse. D'après M. le maire, ils ont un mois pour répondre.

Au début de juillet, il a rencontré M. Rémi Morin qui a transmis son grand intérêt pour venir nous assister et nous soutenir dans ce dossier. Son intervention serait à l'automne pour prendre des relevés et analyser le tout au cours de l'hiver.

Beaucoup de questions sont en jeu : niveau de l'eau, détérioration des berges; les recherches démontrent que le lac est peu profond et qu'un niveau d'eau moins élevé favoriserait peut-être le développement de cyanobactéries.

Après la détérioration des berges et des bandes riveraines de ce printemps, le CA a décidé de s'en occuper. Une solution serait de baisser le niveau à l'automne et le remonter au printemps. La Municipalité assurera un rôle; le ministère de l'Environnement a l'autorité sur



le sujet délicat et se base sur les appuis d'experts pour la préservation du lac.

La proposition du CA serait que nous devrions adresser une demande à M. Rémi Morin pour cette année.

Après avoir entendu diverses opinions et différents points de vue sur le sujet, un vote est pris afin de permettre à l'Association de prendre en charge et d'aller de l'avant avec ce dossier. Le résultat du vote est majoritairement en faveur de la proposition et la résolution suivante est formulée :

Une demande sera adressée à la Municipalité de Lambton, afin qu'elle adresse à son tour une demande à la MRC du Granit pour que celle-ci réalise, avec la collaboration de M. Rémi Morin, coordonnateur aux cours d'eau de la MRC du Granit, une analyse de la situation des berges et des bandes riveraines du Petit lac Lambton. Ce dernier adressera à l'Association des riverains du Petit lac Lambton les recommandations appropriées afin d'assurer la meilleure qualité environnementale à moyen et long terme qui soit, pour le lac et ses berges.

Les résultats seront présentés soit à l'assemblée générale annuelle de juillet 2017 ou lors d'une réunion extraordinaire qui serait tenue plus tôt si celle-ci est jugée pertinente.

Il est proposé par M. Alain Villeneuve et secondé par Mme Brigitte Bellegarde l'adoption de la résolution telle qu'élaborée.

Suite à la résolution adoptée majoritairement par l'assemblée, le CA convient de soumettre un rapport aux membres pendant les démarches. De plus, il est précisé que M. le maire n'est pas un arbitre et que l'autorité vient de l'Environnement; qu'il faut passer par la Municipalité qui à son tour demandera à la MRC de faire l'analyse et qui par la suite contactera l'Environnement. L'ARPLL s'engage à tenir une assemblée générale extraordinaire avant de prendre action dans ce dossier.

### Élections des membres du conseil d'administration pour l'année 2016-2017

Il y a dissolution du conseil d'administration pour l'année 2015-2016 et élections pour l'année 2016-2017.

Les règlements généraux de l'ARPLL stipulent que le conseil d'administration doit être composé de 9 administrateurs. Ils mentionnent également que lors des années paires, les postes 2, 4, 6 et 8 sont à pourvoir. Comme nous sommes en 2016, il y aura donc élection pour combler ces postes ainsi que le poste 9 qui est demeuré vacant depuis l'an dernier.

Les procédures d'élections sont ensuite enclenchées et Mme Christine Dubé agit à titre de présidente d'élections et Mme Sylvie G. Richard comme secrétaire d'élections. Après la démission de M. Jean-Louis Bazin, il y a procédures d'élections et l'assemblée propose des candidates et des candidats.

(Suite page suivante)

(Suite de la page précédente)

Le conseil d'administration pour l'année 2016-2017 sera donc composé des personnes suivantes: mesdames Alexandra Richard au poste 2, Sylvie G. Richard au poste 6 et de messieurs. Martin Bilodeau au poste 1, Pierre Étienne Bizier au poste 3, Pierre Latulippe au poste 5, Claude Patry au poste 4 et François Richard au poste 7.

Deux postes demeurent vacants et peuvent être comblés par le CA durant l'année.

Des remerciements sont adressés à MM. Jean-Louis Bazin et Pierre Noiseux pour leur dévouement au sein du CA de l'ARPLL. M. Jean-Louis Bazin ne compte pas moins de 14 ans comme membre du CA, parmi les postes occupés il a cumulé celui de trésorier et éditeur du journal, celui-ci demande beaucoup de temps et d'énergie. Pour sa part, parmi les deux ans de M. Pierre Noiseux au CA, il a occupé pendant un an le poste de trésorier et celui d'éditeur du journal.

#### **Varia**

#### Plantes envahissantes

Des félicitations sont adressées à M. le maire par M. Pierre Étienne Bizier pour la mise en place d'un règlement sur la protection des plans d'eau contre les espèces exotiques envahissantes (Règlement 16-443 sur le lavage des bateaux, adopté le 10 mai 2016).

M. Morin fait circuler un plant de phragmite et un plant de quenouille parmi l'assistance afin de permettre de mieux les identifier. Il précise qu'il y a deux sites de renouées japonaises autour du lac et que parmi les sites de roseaux communs présents, deux sites se retrouvent dans les fossés et deux sites près du lac.

#### Berce du Caucase

M. François Richard prévient l'assemblée que la berce du Caucase est présente au Grand lac St-François. Aucun plant n'a été trouvé au Petit lac mais il met en garde les personnes présentes qu'il faut demeurer vigilant, qu'il ne faut pas y toucher, que la plante est très dangereuse et qu'elle provoque des brûlures. Mme Sylvie G. Richard ajoute qu'elle est une plante à déclaration obligatoire à la Municipalité et au ministère de l'Environnement.

#### Distance des berges des bouées blanches

M. Pierre Étienne Bizier a observé que certaines bouées sont placées beaucoup trop loin dans le lac. La distance acceptable et tolérée est de moins de 100 pieds du rivage.

#### Feu d'artifice

M. Claude Patry nous rapporte que des plaintes ont été formulées à l'Association en regard des feux d'artifice qui sont utilisés trop tard. Il serait plus approprié de les utiliser avant 22 h afin de garder la quiétude des lieux et ne pas déranger les enfants et les adultes qui dorment à cette heure-là.

#### Bouées rouges

Il a été porté à notre attention que plusieurs utilisateurs d'embarcations ne respectent pas les bouées rouges et qu'ils s'en servent pour faire du slalom. Par la suite, un riverain demande qu'une pancarte ou un mémo soit installé au débarcadère afin d'informer les délinquants.

### Envoi de formulaires pour le renouvellement des cartes de membre

Sylvie G. Richard informe l'assemblée que la majorité des formulaires sont envoyés par internet ou placés dans la boîte aux lettres ou sur la poignée de porte des chalets et que très peu sont postés; ce qui représente une économie de plus de 100 \$ à l'Association. L'assemblée applaudit cette façon de faire.

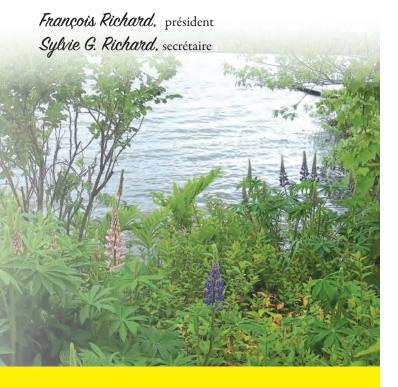
### Nomination des officiers pour l'année 2016-2017 et mot du président sortant

Après une pause de quelques minutes afin d'élire les officiers du nouveau conseil d'administration, le président sortant, M. François Richard annonce que le nouveau président est M. Pierre Latulippe, que la secrétaire demeure la même soit Mme Sylvie G. Richard et que lui-même devient le trésorier.

#### Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. Martin Poulin et secondé par M. Louison Drouin que l'assemblée soit levée.

L'assemblée générale annuelle se termine à 11 h 55 par la remise de prix de présence.



### Installation d'une échelle

Une échelle permanente (règle) a été installée par la Municipalité de Lambton à la décharge du Petit lac, pour vérification périodique du niveau de l'eau.

Claude Patry a été désigné pour prendre la lecture de la règle, au tout début à tous les jours et depuis février une fois par semaine.

Merci Claude pour ton dévouement!

Le CA de l'ARPLL





#### Terre à diatomées

Terre finement poudreuse composée de restes de microorganismes retenant les insectes, qui se déshydratent et meurent. S'emploie à l'intérieur comme à l'extérieur. Suivre rigoureusement les instructions du fabricant.

Note : La terre à diatomées peut avoir été traitée de diverses manières. Vérifier si elle n'a pas été cristallisée ou traitée chimiquement (produit fabriqué pour les piscines). Éviter d'inhaler.

Source: geenpeace.org

Recherche: Sylvie G. Richard

# États financiers au 30 juin 2016



Encaisse au 30 juin 2015	9 536,31 \$
RECETTES	
Cotisations des membres	2 420,00 \$
Commanditaires	2 625,00 \$
Subventions	3 221,00 \$
Activités (Inscriptions On fait des vagues)	593,00 \$
Méchoui	3 093,50 \$
Contribution à l'environnement	225,00 \$
Autres revenus	21,50 \$
Total recettes au 30 juin 2016	12 199,00 \$
Total recettes au 30 juin 2016 et encaisse au 30 juin 2015	21 735.31 \$

#### **DÉBOURSÉS**

Journal Le Riverain <sup>(1)</sup>	38,70 \$
Assemblée générale annuelle (Prix de présence)	149,60 \$
Papeterie, fournitures de bureau	74,28\$
Entretien, location de tente	1 797,15 \$
Frais postaux	125,99 \$
Frais de déplacement	108,78 \$
Coût des activités (Méchoui, On fait des vagues)	4 058,43 \$
Frais d'adhésion, assurance	679,00 \$
Site Internet	400,00 \$
Frais bancaires	124,43 \$
Autres déboursés <sup>(2)</sup>	244,55\$

Encaisse au 30 juin 2016 13 934,40 \$

- (1) Le journal sera payé en 2016-2017
- (2) Bouées, prix spéciaux, décorations

Pierre Noiseux, trésorier

Total des déboursés au 30 juin 2016



7 800,91 \$

# Lavage des embarcations

Selon le Règlement 16-443 adopté par la Municipalité de Lambton le 10 mai 2016 et entré en vigueur le 12 mai 2016, le lavage des embarcations est obligatoire avant de les introduire sur le Petit lac Lambton. Ce règlement a été institué dans le cadre de la protection des plans d'eau contre les espèces exotiques envahissantes.

#### Instructions relatives à la mise à l'eau des embarcations

Afin de préserver la qualité du lac, tous les propriétaires d'embarcation doivent obligatoirement procéder au lavage de leur embarcation avant de s'engager dans celui-ci. Le lavage d'embarcations permet de minimiser les risques d'envahissement des espèces exotiques telles que la Moule zébrée, le Myriophylle à épi et d'autres espèces animales ou végétales présentes dans les lacs du Québec.

Ces espèces, une fois implantées dans un lac, sont considérablement nuisibles et ont un impact majeur sur l'économie locale, les activités sportives, dont la pêche, ainsi que les activités récréatives.

Adresse de la station de lavage : Parc du Grand lac St-François, 158, chemin J-Cyrille Bureau, Lambton (Québec) G0M 1H0

Horaire de la station de lavage :

De la fête des Patriotes à la fête nationale : Vendredis de 12 h à 20 h et samedis et dimanches de 8 h à 20 h De la fête nationale à la fête du Travail : Tous les jours de 8 h à 20 h

De la fête du Travail à la deuxième fin de semaine d'octobre : Vendredis de 12 h à 20 h et samedis et dimanches de 8 h à 20 h

Une fois le lavage de votre embarcation effectué, un préposé au Parc du Grand lac St-François vous remettra un certificat de lavage.

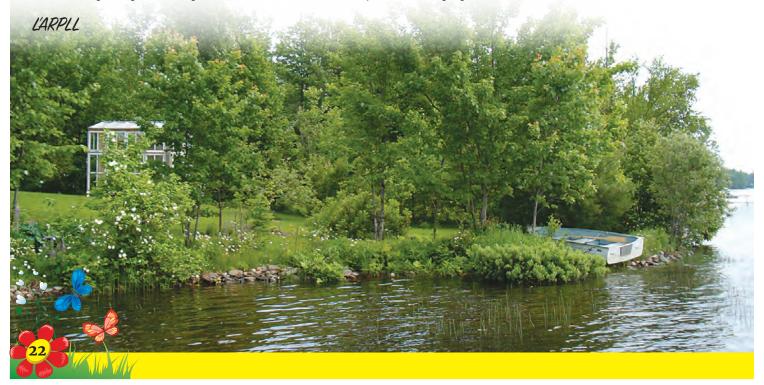
Conservez-le avec vous tout au long de votre expédition sur le plan d'eau. Des visites ponctuelles seront effectuées,
au cours desquelles le respect de ces exigences sera vérifié. Des amendes seront imposées aux contrevenants.

Nous vous remercions de contribuer à la préservation de notre magnifique lac
en respectant les directives de mise à l'eau de vos embarcations!

Informations : Municipalité de Lambton 230, rue du Collège, Lambton (Québec) G0M 1H0 www.lambton.ca – 418 486-7438

Définition d'embarcation : tout appareil, ouvrage ou construction flottants destinés à un déplacement sur l'eau, qui est à voile, à rame, à moteur ou tout autre mode de propulsion.

Un lac exempt d'espèces exotiques envahissantes est une valeur ajoutée à notre propriété.



## Une nouvelle espèce aquatique envahissante : La carpe de roseau



Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a confirmé la présence, dans le fleuve Saint-Laurent, de la carpe de roseau, l'une des quatre espèces de carpes asiatiques. Les carpes asiatiques génèrent des impacts majeurs sur les milieux qu'elles colonisent.

Le Ministère a annoncé la mise en place de mesures limitant l'utilisation des poissons appâts au Québec. Cette décision s'appuie sur le fait que le commerce de poissons appâts et leur utilisation pour la pêche sportive sont reconnus comme des vecteurs d'introduction et de propagation de pathogènes et d'espèces aquatiques envahissantes, dont les carpes asiatiques. À cette fin, le Ministère entend poursuivre l'implantation de saines pratiques de nettoyage des embarcations et de gestion de l'eau des viviers.

### Nouvelle réglementation concernant les poissons appâts effective depuis le 1<sup>er</sup> avril 2017

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2017, il est interdit d'utiliser des poissons appâts vivants en période hivernale partout au Québec. Par ailleurs, afin de réduire les risques de propagation d'espèces indésirables, le Ministère rappelle que les modalités annoncées en 2012, concernant l'interdiction d'utiliser des poissons appâts morts en période estivale est également effective depuis le 1<sup>er</sup> avril 2017.

Ainsi, seule l'utilisation de poissons appâts morts pour la pêche hivernale demeurera permise, et ce, dans les zones de pêche où la pratique de cette activité était déjà autorisée.

L'utilisation de poissons appâts engendre, chez certaines espèces comme le doré jaune, un taux de mortalité plus important lors de la remise à l'eau comparativement à l'utilisation de leurres artificiels. Cette mortalité accrue réduit ainsi l'efficacité des différentes modalités de gestion.

Alors, c'est un devoir pour tout pêcheur au Petit lac de faire l'impossible pour éviter d'introduire cette espèce envahissante.

Source: MFFP

Sylvie G. Richard

Association des riverains du Petit lac Lambton

#### Assemblée générale annuelle

qui se tiendra le dimanche 30 juillet 2017 à 10 heures

Sous le chapiteau situé en face du 170, chemin du Petit lac (Lambton)

#### Ordre du jour

- 1. Mot de bienvenue
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 31 juillet 2016
- 4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale spéciale du 5 novembre 2016
- 5. États financiers au 30 juin 2017
- 6. Rapports des activités pour l'année 2016-2017
- 7. Présentation et adoption des modifications apportées aux règlements généraux sur le vote par procuration
- 8. Élections au conseil d'administration 2017-2018
  - Nomination d'un président d'élections
  - Mises en candidatures et élection des membres
- 9. Varia
- 10. Fermeture de l'Assemblée

N'apportez pas de chaises elles seront déjà sur place.



Sylvie G. Richard, secrétaire, en compagnie de trois anciens présidents de l'ARPLL après l'assemblée générale du 31 juillet 2016, de gauche à droite : Alain Villeneuve, François Richard et Richard Moreau

# Qualité de l'eau du Petit lac Lambton en 2016

Comme exprimé par les riverains lors des assemblées générales précédentes, nous nous sommes réinscrits en 2016 au Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL). Malheureusement, le rapport annuel de RSVL est en retard et n'est pas disponible pour publication dans cette édition du *Riverain* 2017. Les résultats vous seront communiqués lors de l'assemblée générale en juillet prochain.

De plus, comme nous voulions essayer d'identifier la ou les causes d'apparition d'algues en forme de boules vertes ressemblant à du limon à l'été 2015 et que nous doutions que deux cours d'eau tributaires soient la source d'apport de nutriments et en soient la cause. Nous avons donc fait deux prélèvements à ces endroits, que nous avons fait analyser par le Groupe Environex. Avec l'aide précieuse de M. Michel Lamontagne qui est biologiste et aussi membre de l'Association du Grand lac St-François nous avons comparé les résultats de ces deux prélèvements à ceux des critères de qualité de l'eau de surface permis dans les normes gouvernementales.

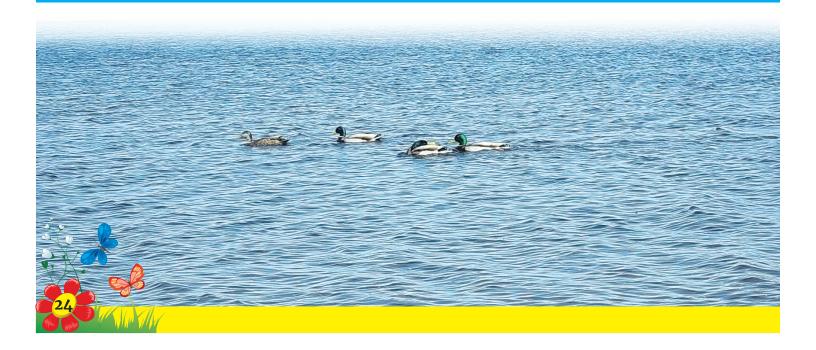
Vous trouverez ci-joint les résultats de cette analyse. La deuxième colonne indique les normes maximales du Québec et les autres colonnes les résultats des deux analyses effectuées.

Bonne nouvelle, comme vous pouvez voir tous les paramètres analysés sont heureusement conformes aux normes gouvernementales et n'inspirent pas matière à s'inquiéter et à prendre des mesures correctives. Cependant, nous n'avons toujours pas trouvé la ou les causes de l'apparition des algues observée en 2015. Ces algues ne sont heureusement pas réapparues en 2016 et aucune algue verte n'a été rapportée. En 2017, nous continuerons à être vigilants en effectuant les prélèvements à des fins d'analyse par le réseau RSVL.

#### Pierre Étienne Bizier

Résultats analyse de l'eau Petit lac Lambton 2016								
Paramètres	Norme Maxi Note 1	Résultats Lac 04-07-2016	Résultats A 04-07-2016	Résultats B 04-07-2016	Résultats Lac 19-10-2016	Résultats A 19-10-2016	Résultats B 19-10-2016	RSVLac Été 2016
Potassium		0.9 mg/l	1,0 mg/l	1,0 mg/l	0.9 mg/l	0.9 mg/l	0.9 mg/l	N/A
Nitrates	10 mg/l	<0.02 mg/l	<0.02 mg/l	<0.02 mg/l	<0.10 mg/l	<0.10 mg/l	<0.10 mg/l	N/A
Nitrites	10 mg/l	<0.02 mg/l	<0.02 mg/l	<0.02 mg/l	<0.10 mg/l	<0.10 mg/l	<0.10 mg/l	N/A
Total Nitrites	10 mg/l	<0.04 mg/l	<0.04 mg/l	<0.04 mg/l	<0.10 mg/l	0,08 mg/l	<0.10 mg/l	N/A
Phosphore	0.03 mg/l	0.010 mg/l	0.014 mg/l	0.014 mg/l	0.009 mg/l	0.009 mg/l	0,021 mg/l	
Chlorophylle		N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
Carbone org		N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	

Note 1: Critères de qualité de l'eau de surface 2013 Ministère Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP)



# Catastrophe évitée de justesse sur le lac

Le 11 décembre dernier, deux adeptes de « iceboat » se sont aventurés sur le Petit lac Lambton afin de profiter de la journée ensoleillée et venteuse. La veille, ces deux habitués avaient pris soin de vérifier l'épaisseur de la glace à quelques endroits avant de s'aventurer sur le lac.

Rendus à l'extrémité ouest du lac, la glace s'est brisée sous le poids de l'un des iceboats, éjectant son occupant qui s'est retrouvé à l'eau jusqu'à la taille bien malgré lui. Après s'être roulé sur la glace, l'homme a réussi à se relever et, avec l'aide de son co-équipier étant revenu sur les lieux, il a dépris son engin pour continuer son parcours. Mais un peu plus loin, en tentant de rebrousser chemin, la glace s'est rompue de nouveau sous le poids du même appareil et son occupant, déjà mouillé jusqu'à la taille, a coulé jusqu'au cou dans l'eau glaciale.

Le tout s'est déroulé en l'espace d'une trentaine de minutes, sous les yeux de la famille Roy Richard qui surveillait de près ce qui se passait. La veille, une partie du lac était toujours à l'eau claire exactement à l'endroit où la glace a cédé la première fois. Il était donc pour le moins surprenant de voir passer des iceboats exactement à ce même secteur!

Après la deuxième fouille, il n'y avait plus de doute dans l'esprit des spectateurs de la scène que l'homme courait un danger puisqu'il a dû tenter à maintes reprises de se rouler sur la glace afin de trouver un endroit où elle serait assez épaisse pour le supporter jusqu'à la rive en marchant. À trois reprises supplémentaires, la glace a cédé sous son simple poids avant qu'il puisse enfin atteindre la rive sous les encouragements de son co-équipier, stationné un peu plus loin et de Daniel, qui l'attendait sur la rive. Daniel l'amena chez lui pour qu'il puisse enfin enlever ses vêtements mouillés avant qu'il ne soit pris de froid.

Après avoir revêtu des vêtements secs et s'être réchauffé, le rescapé est reparti avec son co-équipier pour aller chercher tout le nécessaire pour repêcher le bateau avant les grands froids. L'individu ayant connu les ennuis est demeuré au bord du lac en sentinelle étant prêt à agir en cas d'urgence, tandis que l'autre se servant d'un canot comme appui et remorque, faisait l'aller-retour en ramenant sur la terre ferme le bateau qu'il a dû démonter pièce par pièce.

Ils ont été quittes pour une bonne frousse et beaucoup d'efforts pour récupérer l'engin. Ce qui devait être de belles heures passées à se laisser emporter par le vent a été en fait une grosse journée de travail. Nous ne les avons pas revus depuis. Ils ont sûrement tiré une leçon de leur mésaventure, bien qu'ils soient des habitués.

Il faut comprendre qu'une épaisseur minimale de glace est requise pour pratiquer ce sport hivernal. Les deux hommes étaient extrêmement bien équipés pour faire face à ce type d'éventualité. Celui ayant été au centre de toute cette mauvaise aventure a cependant avoué avoir fait preuve d'imprudence ce matin-là et a bien sommé les enfants témoins de la scène de ne jamais s'aventurer sur un plan d'eau avant d'avoir testé convenablement l'épaisseur de la glace.

En hiver, la prudence est de mise surtout sur un plan d'eau comme le Petit lac qui est reconnu par les anciens comme étant parsemé de courants chauds et de sources.

Alors, il vaut mieux prévenir que guérir...

Source : Catherine Richard et Daniel Roy



### Quantité imposante de déchets ramassés par Pierre Étienne Bizier au Petit lac Lambton

Pierre Étienne Bizier, un bénévole très dévoué au sein de l'ARPLL, fait sa tournée annuelle printanière autour du Petit lac non pas pour collecter de l'argent mais bien pour ramasser les détritus de toutes sortes.

En 2016, il a ainsi recueilli 25 kg de divers objets dont : chaises, papiers, bois de construction, cannettes, bouteilles; quantité suffisante pour remplir 2 grosses poubelles noires.

Nous vous encourageons à garder les lieux propres et à utiliser l'Écocentre de la Municipalité de Lambton pour vous départir de vos objets encombrants.

Merci et bravo Pierre Étienne

Sylvie G. Richard



### Au revoir Wellie!



Au début d'avril, M. Wellie Bilodeau, un membre de l'Association, est parti faire un long voyage de pêche dans l'au-delà.

Il a été membre l'ARPLL pendant plusieurs années et a fait partie du comité de la pêche.

Au nom de tous les riverains, nous offrons nos sympathies à toute la famille et plus particulièrement à Anita, sa conjointe, leurs fils Jean (Aline Cloutier) et Guy (Josée Bélanger).

Le conseil d'administration

# SAVIEZ-VOUS QUE ?

Une bernache du Canada adulte mange jusqu'à 1,8 kg (4 lb) d'herbe par jour et libère jusqu'à 0,9 kg (2 lb) de matières fécales quotidiennement.



Les regroupements d'oiseaux aquatiques tels les goélands, les canards et les bernaches près des aires de baignades peuvent participer à la contamination de l'eau, car leurs fèces sont porteuses de coliformes fécaux. Ils sont porteurs de microbes et de maladies, par conséquent, il faut éviter de les nourrir.

#### Truc pour éloigner les outardes



Il suffit d'installer une corde entre 2 piquets et ce à 1 pied de hauteur à l'endroit où elles entrent sur votre terrain ou votre quai. Par la suite, ces lieux resteront propres.

# Ce que l'on doit savoir sur les sangsues

Il existe 70 espèces de sangsues au Canada. Elles sont très communes dans toutes les provinces et tous les territoires. Les sangsues d'eau douce se rencontrent presque partout, sauf en Antarctique et elles sont bien présentes dans le Petit lac Lambton. Les sangsues marines vivent dans tous les océans.

La sangsue est hermaphrodite, c'est-à-dire un animal qui possède les deux sexes et sert aussi bien de mère que de père. Elle protège ses oeufs jusqu'à l'éclosion et les petits s'accrochent à son ventre jusqu'à ce qu'ils soient prêts à vivre leur propre vie. Elle est aussi un invertébré qui a la forme d'un ver aplati de couleur plutôt foncée.

A chaque bout de son corps elle a des ventouses pour l'aider dans ses mouvements; certaines sangsues savent nager. Elle emmagasine une grande quantité de sang dans son intestin. Le sang qui est sa nourriture principale est nécessaire à son régime alimentaire; d'autres mangent des vers et des insectes.



Si après une baignade dans le Petit lac Lambton, vous trouvez une sangsue sur votre corps. Surtout, ne paniquez pas car elles ne véhiculent pas de maladies et ne sont pas dangereuses. Les sangsues injectent un anesthésiant lorsqu'elles mordent et leur morsure est indolore. Vous pourriez ne pas sentir les sangsues sur votre corps. La

sangsue s'accroche à sa proie, fait une petite morsure et sa salive qui empêche la coagulation lui permet de boire le sang plus longtemps et de se gaver. Elle est souvent bien accrochée à sa proie et difficile à enlever.

#### La méthode la plus sûre pour décoller une sangsue est la suivante :

- Placer un ongle sur sa peau, juste à côté de la bouche de la sangsue (l'extrémité la plus fine). Si vous répugnez à utiliser votre ongle pour ôter la sangsue, vous pouvez toujours utiliser le bord de votre carte de crédit, un morceau de papier rigide, ou tout objet solide pour la décoller.
- Glisser doucement mais fermement l'ongle vers la bouche pour la détacher. Elle cherchera à se recoller. Si elle y parvient, elle ne recommencera toutefois pas à sucer le sang tout de suite, on peut facilement la redécoller et s'en débarrasser.
  - Détacher enfin la queue (la partie large).
- Si vous le pouvez, c'est encore le plus facile pour se défaire d'une sangsue en la laissant partir d'elle-même une fois remplie. Cela prend environ 20 minutes, et une fois nourrie, elle tombe d'elle-même. Les sangsues ne pompent pas assez de sang pour que ce soit dangereux, et comme elles ne transmettent pas de maladie, il n'y a aucune contre-indication à les laisser vous sucer le sang. Elles peuvent s'étendre jusqu'à 10 fois leur taille quand elles sont gavées de sang.
- Ne l'arrachez pas, cela maintiendrait la ventouse qui est attachée à la peau.

#### Soignez la plaie

- Quand vous ôtez la sangsue, cela peut saigner pendant plusieurs heures, voire parfois plusieurs jours avant que votre corps ne se débarrasse de cet anticoagulant. Préparez-vous à voir beaucoup de sang sitôt la sangsue décollée. Nettoyez la plaie en frictionnant à l'alcool ou toute autre solution nettoyante. Pansez la plaie pour la protéger.
- Puisque la plaie peut saigner longtemps, changez le pansement régulièrement. Attendez-vous à ce que la plaie vous démange pendant la cicatrisation, mais il ne faut surtout pas la gratter afin d'éviter les infections.

#### Utilisez de l'alcool si elle est dans votre bouche

• Si la sangsue s'est attachée à l'intérieur de votre bouche, vous pourriez réussir à la détacher en vous rinçant à la vodka, ou un autre alcool fort. Rincez-vous la bouche pendant environ 30 secondes et recrachez. Vérifiez si la sangsue s'est décollée. Si vous n'avez pas d'alcool, l'eau oxygénée fera l'affaire. Si la sangsue est toujours là après le bain de bouche à l'alcool et ne tombe pas, vous aurez besoin d'un médecin.

#### Ponctionnez la sangsue si elle devient trop grosse

- Si elle est dans un espace trop étroit, comme une narine, il se peut que vous deviez la percer avant qu'elle ne vous empêche de respirer. Pour faire cela, prenez un couteau aiguisé et entaillez-la. Cela ne sera pas très joli, mais la sangsue va mourir et vous aurez plus facilement accès à la ventouse. Ôtez le corps de la sangsue et nettoyez immédiatement la zone où elle était attachée. Si des signes d'infection surgissent, consultez pour un avis médical dès que possible.
- Si la sangsue est coincée en haut d'une narine, dans le canal d'une oreille ou dans un endroit difficile d'accès, vous avez besoin d'un médecin pour décrocher la sangsue. Le médecin sera capable d'utiliser des instruments pour l'ôter sans vous blesser.

#### Avertissements

- Ne tirez pas, n'arrachez pas la sangsue. Les sangsues ne transmettent pas de parasites nuisibles pour l'homme. Leur estomac peut toutefois renfermer des bactéries susceptibles d'infecter la plaie si on la retire brutalement. Des allergies peuvent par ailleurs se produire.
- N'utilisez ni shampoing, ni sel, ni répulsif quand une sangsue est accrochée à votre peau. Si ces méthodes peuvent décrocher la sangsue et la faire tomber, elle ne le fera pas avant d'avoir recraché ces produits dans la plaie et vous risquez l'infection.
- Prenez un traitement immédiatement si vous manifestez des signes d'allergie aux sangsues. Quelques personnes sont allergiques aux sangsues. Si vous avez des vertiges, une irritation, une respiration difficile ou un gonflement, prenez un antihistaminique, et consultez un médecin le plus rapidement possible.
- Les sangsues peuvent aussi s'attacher sur la peau des animaux, comme les chiens ou les chats. Les animaux petits et près du sol peuvent avoir des sangsues dans les yeux. Si cela se produit, ne tirez pas sur la sangsue. Ne la saupoudrez pas de sel. Attendez qu'elle tombe. L'œil de l'animal sera gonflé un jour ou deux, mais à part cela, il devrait s'en remettre. Sinon, consultez un vétérinaire.

Aux États-Unis, la FDA a approuvé l'utilisation des sangsues pour aider à résoudre les problèmes circulatoires et pour aider à refixer les tissus de la peau. La médecine a pratiqué pendant des millénaires de cette manière, en laissant les sangsues se nourrir de sang humain, et la « thérapie de la sangsue » est toujours importante, en médecine. Autrefois, on s'en servait pour faire des saignées, mais on s'est rendu compte avec les années que sa salive contenait des anticoagulants et des anti-inflammatoires. Sa salive est donc utilisée en médecine dans différents domaines, surtout celui des greffes pour combattre l'infection.

Malgré son utilité médicinale, la sangsue est en voie de disparition alors qu'elle rend de grands services à l'humanité; il est important de les remettre à l'eau.

Sources: www.bestioles.ca/invertébrés/sangsues.html; wikipedia.org; wikihow.com

Recherche: Sylvie G. Richard

# Calendrier des activités

# Quelques suggestions... À tout moment, vous êtes les bienvenus

#### Planifiez votre présence aux nombreuses activités touristiques et culturelles

#### Galerie d'art du presbytère de St-Vital-de-Lambton

Exposition d'œuvres d'art et bureau d'accueil touristique 211, rue Principale Lambton

Info: **418 486-2444**, **418 486-2390** Internet: galeriedartlambton.com

#### 2 au 4 juin

#### Fête de la pêche à Courcelles

Endroit: Site patrimonial du Moulin Bernier

Info: 418 483-5646

#### 4 juin

#### Marché de fleurs

Vente de pots de fleurs décoratifs et levée de fonds pour l'école Place publique du presbytère Organisé par Comité Vitalité

Info: Annie Bellegarde 418 486-7224

#### 11 juin

#### Concert Harmonie de Disraeli

Église St-Vital

Organisé par Galerie d'art du presbytère Info : Kathleen Carrière **418 486-7334** 

#### 25 juin

#### Dimanche du Patrimoine

Église St-Vital

Organisé par Patrimoin'Art Exposition « Nos ancêtres,

comment se logeaient-ils,

se nourrissaient-ils, s'habillaient-ils? »

Info: Pierrette Marceau 418 486-2821/418 486-7256

#### 28 juin – 5-12-19-26 juillet - 19 h à 21 h

#### Sous le Soleil... sous les étoiles

Concerts en plein air gratuits Parc du Grand lac Saint-François

Organisé par Municipalité de Lambton

Info: Marie-Claude Mercier 418 486-7438/418 486-7558

#### 8 au 9 juillet

#### 9e Symposium de peinture

Parc du presbytère

Organisé par Galerie d'art du presbytère Info : Roberte Addy **418 486-7967** 

#### 28 juillet au 6 août

#### 12e Festival Songe d'été en musique

Parc du presbytère

Info: Pierrette Marceau 418 486-2821

#### 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre Journées de la Culture

Organisé par Municipalité de Lambton

et Galerie d'art du presbytère

Info: Marie-Claude Mercier 418 486-7438/418 486-7558

#### 18 novembre

#### Pièce de Théâtre

Galerie d'art du presbytère

#### 2 décembre

#### 2<sup>e</sup> Marché de Noël

19 h 30 Parc du Grand lac Saint-François

Organisé par Comité Vitalité

Artisans d'ici qui exposent et vendent leurs produits dans une

ambiance féérique

Info: Municipalité de Lambton 418 486-7438

#### 17 décembre – 13 h Fête de Noël des enfants

#### Aréna de Lambton

Fête avec activités pour les enfants

Père Noël et lutin sur place

Organisé par Comité des Loisirs

Info: Suzanne Faille 418 486-7187

#### 22 au 28 janvier 2018 Carnaval Ti-Cube (40<sup>e</sup> édition)

Aréna de Lambton

Plusieurs activités

Organisé par Comité du Carnaval

Info: Pierre Dostie 418 486-7935

(Suite page suivante)







#### Information

Pour information sur les activités touristiques et culturelles de la région, vous pouvez vous présenter au bureau de l'accueil touristique de Lambton lequel est situé dans l'ancien presbytère. Il est ouvert du mois de juin jusqu'à la fête du Travail de 10 h à 18 h.

211, rue Principale, Lambton (Québec), pendant la saison touristique : 418 486-2390

Info : de septembre à juin : 1 800-363-5515 (Tourisme Mégantic)

Vous pouvez consulter différents guides touristiques des régions environnantes : tourismeregionthetford.com; chaudiereappalaches.com; tourisme-megantic.com; cantonsdelest.com; le site de la Municipalité de Lambton : lambton.ca; ainsi que les éditions précédentes du journal Le Riverain de l'ARPLL.

Recherche: Sylvie G. Richard



# Pesticides biologiques



#### **Piments forts**

Mélanger 2 ou 3 piments forts, 1/2 oignon et 1 gousse d'ail à 4 litres d'eau, faire bouillir, laisser macérer pendant deux jours et filtrer. Se congèle pour usage ultérieur.

Source: geenpeace.org

Recherche: Sylvie G. Richard

# Un clin d'oeil à Pâques

Quelques ajouts aux pancartes de bienvenue à l'occasion de Pâques ont mis de la gaieté dans le coeur des passants.

Merci à Réjeanne et à Pierre Étienne qui font aussi l'entretien des arbustes et des plantes à ces deux endroits. Bienvenue PETIT LAC LAMBTON

Sylvie G. Richard



### Dates à retenir pour la pêche sportive au Petit lac Lambton

Période	Espèce	Limite de prise					
17 juin 2017 au 30 novembre 2017	achigan	6 en tout					
20 mai 2017 au 30 novembre 2017 20 décembre 2017 au 31 mars 2018	brochet	6 en tout					
20 mai 2017 au 30 novembre 2017	perchaude	50					
20 mai 2017 au 30 novembre 2017 20 décembre 2017 au 31 mars 2018	autres espèces	Mêmes que la zone 4					
20 mai 2017 au 30 novembre 2017 doré jaune et doré noir 6 en tout Pêche à la ligne seulement - Une limite de longueur s'applique pour cette espèce.							

Vous pouvez garder les dorés jaunes de 37 à 53 centimètres inclusivement. Les dorés jaunes et noirs doivent être en entier ou en filets « portefeuille ».

### **SOS Braconnage**

Si vous êtes témoin d'un acte de braconnage ou de tout geste allant à l'encontre de la faune ou de ses habitats, rapportez-le à un agent de protection de la faune en communiquant par téléphone au 1 800 463-2191. Les renseignements que vous pouvez fournir demeurent confidentiels.

Source: MFFP

# La popularité de la rhubarbe des jardins est de retour

Plante potagère qui serait originaire d'Asie du Nord (du Tibet ou de Mongolie), mais est cultivée par les Chinois depuis plus de 3000 ans. La rhubarbe est habituellement consommée comme fruit, mais il s'agit d'un légume. Elle appartient à la même famille que l'oseille et le sarrasin. La rhubarbe était inconnue en Occident et seuls les peuples barbares la consommaient. La rhubarbe fut d'abord utilisée pour ses propriétés médicinales ou comme plante ornementale. Elle ne fit son apparition dans les préparations culinaires européennes qu'au XVIIIe siècle. L'Amérique du Nord la découvrit un siècle plus tard. Auparavant, on la considérait comme toxique.

Son nom botanique vient de changer car, à la suite d'études sur son ADN, on s'est rendu compte qu'elle est d'origine hybride. Donc, le nom encore couramment utilisé Rheum rhabarbarbum signifiant « racine barbare », (on qualifiait alors de barbare ce qui était étranger), ne vaut plus : il faudrait désormais l'appeler Rheum x hybridum.

Si la rhubarbe est un légume, logiquement il faut la cultiver au potager, n'est-ce pas ? Peut-être pas! Sa pérennité pose un problème dans un potager classique que l'on vide, nettoie et replante tous les ans. Que faire alors avec cette grosse plante permanente qui nous empêche de passer avec le rotoculteur et qui, de plus, jette de l'ombre sur nos petits légumes avides de soleil? Il est suggéré de la cultiver plutôt dans la plate-bande, à travers ces autres végétaux pérennes qui sont les vivaces. D'ailleurs, avec ses grosses feuilles ondulées, ses pétioles souvent rouges et ses plumeaux blancs, la rhubarbe est une plante fort attrayante. Et non, vous n'avez pas à supprimer les fleurs avant qu'elles s'épanouissent, malgré la croyance. Profitez alors pleinement de la beauté de ses fleurs, ne supprimant la tige florale qu'après la floraison pour prévenir la montée en graines.

Toutefois, la rhubarbe est une vivace de longue vie qui ne donnera pas de récolte avant la deuxième ou troisième année et elle peut être laissée au même endroit pendant 20 ans et plus. Avec son excellente rusticité (zone 3), elle souffre rarement du froid.

#### Toxicité et insecticide naturel

Notez qu'il ne faut manger que le pétiole (la « tige » de la feuille). Le limbe (la partie large et verte) est toxique, étant riche en acide oxalique. Ne craignez pas de mettre les feuilles au compost, cependant : elles sont toxiques aux humains, pas aux microbes. Elles sont également toxiques pour les animaux. Elles sont utilisées par certains apiculteurs qui les placent à l'intérieur des ruches pour protéger les abeilles des autres insectes envahisseurs. Certains jardiniers font une décoction de rhubarbe en faisant bouillir les feuilles dans l'eau, ajoutent un peu de savon puis vaporisent la solution sur les plantes infestées d'insectes, notamment les pucerons.

#### Les bienfaits de la rhubarbe

Source de vitamine C et K, calcium et magnésium, la rhubarbe est aussi reconnue pour ses vertus anti-inflammatoires et anti-cholestérol. On la consomme sous toutes ses formes. L'ensemble des composés antioxydants de la rhubarbe contribue à réduire le risque de maladies cardiovasculaires et de cancers. En diminuant le taux de mauvais cholestérol dans le sang, elle limite également le risque de maladies cardiovasculaires.



#### Précautions

Régime sans oxalate. Les personnes à risque de lithiases oxalocalciques (pierres aux reins constituées d'oxalate et de calcium) devraient limiter leur consommation d'aliments riches en oxalate. La rhubarbe fait partie des 8 aliments ayant montré une capacité à augmenter l'oxalurie. Il est donc recommandé pour ces personnes d'éviter d'en consommer afin de prévenir la



formation des lithiases urinaires (ou calculs rénaux).

#### La rhubarbe du diable

Ce que l'on appelle « rhubarbe du diable » au Québec désigne une tout autre plante, la bardane, dont les feuilles ressemblent à celles de la rhubarbe.

#### Écologie et environnement

Le réchauffement planétaire constitue une véritable menace pour cette culture en Angleterre. La plante a besoin d'une longue période de froid avant de produire ses tiges. Mais, au cours des dernières années, la clémence des hivers a eu pour effet de retarder la récolte de plusieurs semaines. La saison de production s'en trouve d'autant réduite, de même que la récolte. Espérons que le réchauffement ne se fera pas trop sentir au Petit lac Lambton et que nous pourrons profiter encore longtemps des bienfaits de cette plante ancienne et très rustique.

Sources: Article de Larry Hogson dans Le Soleil; jardinmobile.com; passeportsante.net

Recherche: Sylvie G. Richard

# Besoin d'un peu de glace pour les journées chaudes au Petit lac...



Il faudrait demander à nos voisins Sonia et Alain, s'ils ont conservé quelques glaçons de ce magnifique rouleau de glace que Dame Nature a confectionné lors d'un redoux.

Elle a plus d'un tour dans son sac et je suis certaine qu'il en reste encore d'autres à venir.

Nos voisins étaient très heureux de ce cadeau, leur évitant ainsi de monter sur la toiture pour la déneiger.

#### Écocentre de la Municipalité de Lambton

L'Écocentre est mis à votre disposition afin que vous puissiez disposer convenablement de vos encombrants.

Le matériel informatique et électronique peut être déposé **gratuitement** au même endroit.

176, rang St-Michel, Lambton Téléphone : 418 486-7438 Courriel : reception@lambton.ca

#### Tarifs et matières acceptées

30 \$/verge cube : débris de construction, rénovation et démolition, bois, carton, papier, textiles, métaux ferreux et non ferreux, plastiques divers et caoutchouc.

50\$/verge cube : bardeau d'asphalte, brique, autre matériel lourd.

**Gratuit (résidents de Lambton seulement) :** feuilles, branches, gazon et sapins de Noël.

# CALENDRIER de collectes de matières résiduelles

D	L	М	М	M J		S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

JUIN

JUILLEI						A	UU						
D	L	М	М	J	V	S	D	L	М	М	J	V	S
						1			1	2	3	4	5
2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12
9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19
16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26
<sup>23</sup> 30	31	25	26	27	28	29	27	28	29	30	31		

SEPTEMBRE										
D	L	M	М	J	V	S				
					1	2				
3	4	5	6	7	8	9				
10	11	12	13	14	15	16				
17	18	19	20	21	22	23				
24	25	26	27	28	29	30				

CEDTEMBDE

OCTOBRE									
D	L	М	М	J	V	S			
1	2	3	4	5	6	7			
8	9	10	11	12	13	14			
15	16	17	18	19	20	21			
22	23	24	25	26	27	28			
29	30	31							

D	L	М	М	J	V	S				
			1	2	3	4				
5	6	7	8	9	10	11				
12	13	14	15	16	17	18				
19	20	21	22	23	24	25				
26	27	28	29	30						

**NOVEMBRE** 

DECEMBRE									
D	L	М	М	J	V	S			
					1	2			
3	4	5	6	7	8	9			
10	11	12	13	14	15	16			
17	18	19	20	21	22	23			
24 31	25	26	27			60			
				_					

**LÉGENDE**: Collecte des matières recyclables (mercredi)

Collecte des ordures (lundi : secteur rural et villégiature) (mardi : village)

Collecte des encombrants : 6 juin et 12 septembre



# Pour mieux identifier certaines plantes exotiques envahissantes



Fleurs berce du Caucase



Tige berce du Caucase



Feuilles berce du Caucase

Voici quelques photos qui vous aideront à reconnaître la berce du Caucase (patte d'ours), la berce laineuse, la renouée du Japon et le phragmite (roseau commun).

La berce du Caucase étant inexistante au Petit lac Lambton, il faut être très vigilant au cas où elle essaierait de s'implanter ici. Elle est une plante très toxique et elle brûle la peau quand on la touche.

Il ne faut pas confondre la berce du Caucase avec la berce laineuse, originaire du Québec et qui n'est pas toxique.

Pour mieux vous renseigner, vous pouvez consulter le site de la Municipalité : https://www.lambton.ca/Le citoyen/ Environnement/Plantes exotiques envahissantes.





Phragmite (roseau commun)

Berce laineuse

